

2CJF

Société À Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 2 000 €
Siège social : 339 allée de l'Emporey
38113 VEUREY VOROIZE
898 019 591 RCS GRENOBLE

DECISION ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 31 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le trente-et-un mars, à dix-huit heures

Monsieur Florentin BARRALLON associé unique et gérant de la société 2CJF, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il précise l'ordre du jour de la présente décision :

- Nomination d'un commissaire à la transformation

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

DECISION UNIQUE

L'associé unique décide de désigner :

- SAS ALEO
Siège social : 1 place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE
RCS GRENOBLE 452 230 543

Commissaire aux comptes régulièrement inscrit, en qualité de commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les éventuels avantages particuliers pouvant exister au profit de l'associé unique ou de tiers prévu par l'article L.224-3 du Code de commerce et de l'établissement du rapport sur la situation de la société prévu par l'article L.223-43, al.3 du Code de commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique
Florentin BARRALLON

